Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Morgane Boyer
Hervé Guichard
Ronan Keromnès
Sylvie Moreau
Élue CGT à la CAPA des personnels ATRF

et l'élue des personnels Céline Blanchard

Contactez la CGT Educ - Académie Nantes
elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Site de la CGT Académie de Nantes

Compte-rendu CGT du CTSA extraordinaire du 12 novembre 2020

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Technique Spécial Académique portant sur le focntionnement des services pendant le confinement.
La CGT a transmis une déclaration liminaire.

Déclaration des élu.es CGT au CTSA du 12 novembre 2020

Malgré les consignes du Ministère de la Fonction Publique, l'administration de l'Education nationale n'est pas préparée au télétravail massif, ce qui contraint nombre d'agents administratifs à travailler sur site un nombre non négligeable de jours.
L'administration n'a pas pris le temps de retenir les leçons de mars-avril et d'envisager le scénario d'un second confinement et de ses conséquences.

Comme l'ont révélé sans surprise les résultats observés sur les pratiques de télétravail durant la crise sanitaire, le défaut d'encadrement du télétravail par accord négocié avec les syndicats s'est traduit par des conditions d'exercice professionnel fortement dégradées pour la grande majorité (absence de matériels adaptés et de prise en charge des frais, augmentation de la charge de travail, forte exposition aux risques psycho-sociaux, isolement, absence de droit à la déconnexion, etc.).
Malgré des commandes passées, des PC et téléphones portables manquent toujours pour équiper tous les personnels correctement et les personnels de la bureautique font ce qu'ils peuvent au vu

de leur effectif pour rattraper le retard, ce qui n'est pas sans occasionner une nette surcharge de travail.
L'absence de téléphones professionnels et le manque de licences pour des logiciels de renvois de lignes sur PC, empêchent tout fonctionnement « normal » à distance.

Par conséquent, un certain nombre de collègues vont une nouvelle fois avoir recours à leurs ordinateurs ou téléphones personnels. Pire, ils en sont parfois réduits à acheter du matériel (clé 4G) pour pouvoir travailler, et ce alors qu'aucune procédure de remboursement des frais engagés pour l'équipement n'est à ce jour définie. La CGT Educ'Action demande la prise en charge de tous les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Les conditions matérielles déplorables du travail à distance lors du 1er confinement ont laissé des séquelles. Certain.es collègues ne souhaitent pas de nouveau travailler à distance toute la semaine, surtout avec une charge de travail non adaptée aux conditions matérielles d'exercice.
La CGT Educ'Action pense que ces collègues doivent être écoutés dans tous les services. Une solution doit leur être donnée afin de prévenir des risques socio-organisationnels pouvant générer de la souffrance.
Souffrance d'ailleurs largement partagée par tous les collègues exclus injustement de l'attribution de la prime Covid et qui n'ont obtenu pour toute réponse à leur recours qu'une lettre type qui ne tient aucunement compte de leur situation. Quel mépris !

Reste que l'incompétence du gouvernement à gérer le dé-confinement correctement, à circonscrire et à contrôler l'épidémie, à tester, tracer et isoler, à fournir des équipements de protection professionnels aux salariés et fonctionnaires, ont contribué à une aggravation de la situation sanitaire.
A cause de cette gestion calamiteuse et pour protéger les agents, il est nécessaire de limiter la présence sur site et d'étendre le télétravail. Les interactions doivent être limitées au strict minimum, la présence sur site doit être l'exception dès que cela est possible.

Il est indispensable que les protocoles sanitaires soient écrits et connus de toutes et tous et que les équipes d'entretien soient renforcées. A ce titre, le rôle des collègues des DIFAG qui travaillent notamment à l'accueil, à la maintenance et à l'entretien des bureaux doit être souligné. Ils ont beau être en première ligne, trop souvent ces collègues sont oubliés, travaillent en sous-effectif, avec un turnover et un nombre de contractuel.les non négligeable.

Il faut immédiatement embaucher des agents supplémentaires. Eux aussi ont le droit à une reconnaissance financière car leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées avec les protocoles sanitaires à respecter. C'est ce que l'Académie de Lyon a fait en accordant tout dernièrement une prime COVID de 300 euros à l'ensemble des personnels techniques chargés de l'entretien. Si Lyon a pu le faire, pourquoi pas l'Académie de Nantes ?

La CGT Educ'Action regrette que la hiérarchie n'ait pas été suffisamment préparée et formée à une seconde phase de travail dégradé. Certains services ont su anticiper la gestion de crise avec plan d'équipement de PC portables, priorisation des tâches, recensement des besoins etc.. alors que d'autres services se retrouvent aujourd'hui pris de court.
Ce n'est pourtant pas faute d'avoir questionné cette éventualité lors du CTSA d'octobre 2020 quand il était question d'extension du télétravail à 3 jours dans l'ensemble de la Fonction Publique.

La CGT Educ'Action restera aux côtés des travailleurs-euses et notamment les plus précaires pour nous défendre collectivement et faire valoir nos droits.

Les élu.es CTSA CGT Educ'Action
Hervé Guichard
Sylvie Moreau
Morgane Boyer
Ronan Keromnès et Céline Blanchard

CGT Educ'Action Nantes Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 NANTES E mail : elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Internet http://educactionnantes.reference-syndicale.fr

Organisation des services pendant le 2nd confinement

A la demande des syndicats, un CTSA exceptionnel a été convoqué sur la question de l'organisation des services pendant le confinement.

Le SG commence par intervenir sur le fait que la décision de reconfinement avait été prise de façon assez rapide et qu'ils ont réagi le plus rapidement possible. Il y avait deux impératifs :
- la continuité de service : il n'est pas question selon lui d'être en mode dégradé
- privilégier au maximum le télétravail

Commentaire CGT :

C'est vrai, ce confinement était une vraie surprise ! Et puis, ce n'est pas comme si ça faisait deux mois que nos ministres exhortaient à télétravailler. Deux circulaires ministérielles tout de même sont sorties : celle du 1er ministre du 1er septembre 2020 et celle du ministère de la transformation et de la fonction publique du 13 octobre...
La CGT avait d'ailleurs interpellé le SG sur le sujet au CTSA du 13 octobre, mais à l'époque, le SG nous répondait qu'il n'était pas en réflexion. Sa position semble avoir depuis bien changé, mais pour le coup, anticiper plus cette éventualité aurait permis aux équipes de s'organiser.

Répartition du matériel informatique :

Le déploiement des portables se fait très vite. Deux cent portables étaient disponibles. Chaque division devait faire un retour de ses besoins, ce qui a été effectué deux jours après.
Concernant la téléphonie, il n'est pas possible de doter l'ensemble des personnels en télétravail. Les téléphones sont répartis en fonction des besoins, 130 vont être distribués.

Le Rectorat est en attente de 400 portables mais la date de livraison n'est pas encore connue. La crainte est que la livraison n'intervienne qu'après la fin du confinement et qu'ils seront donc destinés à être utilisés dans le cadre d'un télétravail classique.

Commentaire CGT :

En faisant le tour des services et en collectant les informations des collègues, on constate de grosses disparités avec des services qui ont sondés tous les agents et d'autres qui ont arbitrairement décidé une organisation sans consulter ni chefs de bureaux ni collègues. C'est ce manque d'anticipation que nous dénonçons car il met les équipes en difficulté. Il faut alors à toutes et tous s'organiser dans l'urgence, au détriment d'une organisation de l'espace et humaine rationnelle et un tant soit peu planifiée.

Equipement des agents

La CGT porte à la connaissance du SG le fait que certains agents ont acheté du matériel (notamment des clés 4G) pour pouvoir télétravailler.

Le SG semblait surpris et se dit prêt à étudier les situations pour lesquelles les collègues ont dû acheter du matériel afin de télétravailler sous réserve de l'analyse des coûts financiers.

Commentaire CGT :

Il y a du progrès même si peu d'agents sont concernés. Au dernier CTSA, aucune prise en charge financière n'était envisageable…

Nous invitons donc les collègues qui sont dans ce cas à conserver leurs factures et à adresser via leurs chef.fe.s de service une demande de prise en charge financière des frais engagés

Quid des personnes vulnérables ?

Une circulaire ministérielle est sortie le 11 novembre qui liste les pathologies qui rentrent dans ce nouveau cadre. Mais elle prévoit également la possibilité d'adapter les conditions de protection pour que ces personnes puissent quand même travailler.
Le SG souhaite privilégier la santé des personnels et il est prévu que ces agents bénéficient d'une Autorisation Spéciale d'Absence si les conditions de protection renforcées ne sont pas réunies pour permettre aux agents de ne prendre aucun risque.

Quelles sont les recommandations pour les personnels vulnérables ?

Les agents considérés comme vulnérables sont ceux précisés dans la liste définie par le décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.
Afin de garantir la protection du secret médical, l'appartenance à l'une de ces catégories est établie par la production d'un certificat médical établi par le médecin du travail ou le médecin traitant.
Sur la base de ce certificat, l'agent est placé en télétravail, pour l'intégralité de son temps de travail.
Si le recours au télétravail est impossible, il appartient à l'employeur (inspecteur de l'Education nationale, chef d'établissement, chef de service) de déterminer les aménagements de poste nécessaires à la reprise du travail en présentiel par l'agent concerné, dans le respect des mesures de protection telles que préconisées par le Haut Conseil de santé publique.
Ces mesures sont :
a) L'isolement du poste de travail (bureau individuel ou permettant le respect de la distanciation physique) ou, à défaut, son aménagement, pour limiter au maximum le risque d'exposition (horaires, mise en place de protections) ;
b) Le respect strict, sur le lieu de travail, des gestes barrières applicables (l'hygiène des mains renforcée, le respect de la distanciation physique et le port systématique d'un masque à usage médical lorsque la distanciation physique ne peut être respectée ou en milieu clos, avec changement de ce masque au moins toutes les quatre heures et avant ce délai s'il est mouillé ou humide) ;
c) L'application des mesures de protection susmentionnées à tout lieu fréquenté par la personne à risque à l'occasion de son activité professionnelle (restaurant administratif notamment) ;
d) L'absence ou à défaut la réduction au maximum du partage du poste de travail ;
e) Le nettoyage et la désinfection du poste de travail et des surfaces touchées par la personne au moins en début et en fin de poste, en particulier lorsque ce poste est partagé ;

Si l'employeur estime être dans l'impossibilité d'aménager le poste de façon à protéger suffisamment l'agent, celui-ci est alors placé en autorisation spéciale d'absence (ASA).
En cas de désaccord entre l'employeur et l'agent sur les mesures de protection mises en oeuvre, l'employeur doit saisir le médecin du travail, qui rendra un avis sur la compatibilité des aménagements de poste avec la vulnérabilité de l'agent.
En attendant cet avis, l'agent est placé en ASA.

Remplacement des personnels techniques : il y a urgence

La CGT est intervenue de nouveau en expliquant que l'équipe d'entretien est incomplete car plusieurs collègues considérées comme personnel à risque sont en ASA. Le chef de service a donné comme consigne orale aux agents restant de laisser de côté l'entretien des bureaux pour se concentrer sur la désinfection des zones de passage (WC) et des surfaces de contact (poignée de portes, interrupteurs…).
Charge à chacun dans les services de désinfecter eux-mêmes les bureaux partagés.

Pour la CGT et les personnels techniques, reporter le nettoyage des bureaux n'est pas la solution puisque le travail va s'accumuler et créer une surcharge de travail plus tard.
Il faut remplacer les collègues placées en ASA ou en arrêt maladie et renforcer l'équipe technique.
Face à cette évidence, le SG estime qu'il y a une réduction du personnel dans l'ensemble des services ce qui va diminuer la pression sur les personnels d'entretien car il y aura moins de bureaux à nettoyer. Le SG ne dit pas non, il répond « on va étudier ».

Commentaire CGT :

Il n'y a qu'à regarder les parkings ou parcourir les couloirs du Rectorat ou des DSDEN pour comprendre que ce n'est pas le cas.
Pour réduire les interactions, beaucoup de bureaux sont mutualisés car en réalité beaucoup de services ont opté pour un mode mixte présentiel/distanciel. La plupart des bureaux sont donc occupés, et ce, quasiment en permanence. La semaine du 9 novembre, l'équipe d'entretien à la Houssinière a tourné avec 3 agents de moins que d'habitude.

Reste également que lors d'une crise sanitaire, le nettoyage est tout de même un point essentiel. Il est donc indispensable que les personnels techniques soient remplacés pour garantir à toutes et tous des règles sanitaires à la hauteur des enjeux !

Etat chiffré des effectifs des personnels selon leur mode de travail

La CGT a demandé :
- Combien d'agents en présentiel sur chaque site en moyenne ?
- Combien d'agents en télétravail total ?
- Combien d'agents en présentiel total ?
- Combien en alternance ?

Le SG a répondu que les remontées d'effectifs via les divisions se faisaient le mardi et qu'il n'était pas encore en mesure de communiquer ces informations mais qu'il s'engageait à le faire.

Commentaire CGT :
On n'est loin des objectifs affichés par le Ministère de promouvoir un maximum de travail à distance et ce pour plusieurs raisons :
- il faut continuer à faire le travail comme si de rien n'était
- de nombreux collègues sont échaudés par la 1ere expérience et ne veulent pas revivre un travail dégradé sans matériel adéquat
- le matériel tarde à être mis à disposition, qu'il s'agisse des ordinateurs ou des téléphones, ce qui ne permet pas de mettre plus d'agents en alternance « travail à domicile et sur site »
- les portables distribués actuellement ne sont pas équipés de la technologie de téléphone
- tous les services n'ont pas consulté les personnels de la même manière pour envisager les conditions de télétravail.
-

Travail sur site, télétravail, alternance, protection des salariés...

La CGT lance une enquête à l'ensemble des personnels des services académiques.

Partagez vos conditions de travail en renseignant l'enquête sur le lien suivant :

Enquête conditions de travail

Qu'en est-il du port du masque dans les bureaux ?

A la question du port du masque toute la journée dans un bureau partagé, le SG répond que la réglementation a changé. Il avoue qu'ils ont été assez flous dans les consignes données car ils voyaient bien la difficulté de la mise en œuvre.
Pour lui, il semble qu'il y ait une quasi obligation de porter le masque quand il y a une occupation multiple. C'est une pratique qu'il faut encourager même s'il voit ce que cela engendre comme difficultés.

Commentaire CGT :
Bon cela reste encore flou quoi…Les consignes données par la Ministre du Travail sont pourtant claires sur le sujet et valent pour le secteur public comme pour le secteur privé : le port du masque est obligatoire dans les bureaux partagés.

Renouvellement du parc informatique :

Est-il bien prévu de supprimer toutes les Unités Centrales à terme?

Le SG répond qu'effectivement, il est prévu de télé-équiper un maximum de personnes sur les postes de travail « télé-travaillables ». Cela ne signifie par pour autant la disparition de la totalité du parc des UC.

Quel calendrier de déploiement pour les 400 postes qui arrivent et quelle destination ?

Le SG indique que lorsque ce matériel a été commandé, ils n'avaient pas encore le retour des collègues qui souhaitaient télétravailler.

L'UNSA est intervenue car aucune communication à destination des personnels de la DSDEN 85 n'a été faite pour donner des consignes.

Le SG de Vendée ne comprend pas la question… En effet, deux réunions se sont tenues avec ses chef.fe.s de division et 24 (ou 27) agents bénéficient du télétravail. Ils n'ont pas voulu l'imposer aux personnels qui ne le souhaitaient pas. Il estime en outre qu'il serait « déplorable en terme d'image que nos services déconcentrés soient dépeuplés » et précise qu'il faut du matériel qui permette aux agents d'être accessibles. Lorsqu'il y a une trop forte concentration de personnels, des mesures d'aménagement des locaux sont prises.

Le SG Académique ajoute qu'il y aura une communication aux personnels et un rappel sur les gestes barrières et le port du masque.

Formation CAFA sur le télétravail :

La CGT demande des précisions sur la promotion d'une formation sur le travail à distance transmise aux personnels cette semaine.

La formation proposée est initialement destinée aux collègues qui avaient demandé à télétravailler. La cheffe de la DIPATE n'était pas en mesure de communiquer sur le nombre de personnels éligibles et concernés par le dispositif.

La formation sera faite en distanciel. Il s'agit d'une première campagne et il y en aura d'autres par la suite si nécessaire.

Promotion du travail à distance et du recensement des équipements :

La CGT a pointé du doigt le fait que le télétravail est plus ou moins « valorisé » selon la philosophie du/ de la chef.f.e de service. Certains services ont bien anticipé la gestion de crise et d'autres n'ont rien demandé en terme d'outils de travail (portables, téléphones, recensement des besoins…). Dans certains services, les personnels ou chef.fe.s de bureaux n'ont même pas été tous et tous sollicités pour donner leur avis sur leurs souhaits ou aptitude à travailler à distance.

Le SG renvoie à l'organisation de chaque bureau et de chaque chef.fe de division.

Commentaire CGT :

Encore une fois, le SG place toute sa confiance dans ses chef.fe.s de division !! Mais cela va à l'encontre de la philosophie de promotion du télétravail dans la Fonction Publique et il est anormal que l'ensemble des collègues ne soit pas traités avec équité au regard de leurs souhaits et aptitudes à travailler à distance.

Point sur les travaux du site Margueritte :

Les travaux génèrent énormément de poussière et sont très bruyants même fenêtres fermées.
Le SG indique que le télétravail était une option privilégiée afin de limiter la présence sur site.
La SGA intervient sur le bruit, elle a demandé un planning (planning déjà communiqué) qui sera diffusé à l'ensemble des personnels. Elle précise que le « piquage » génère moins de bruit mais produit beaucoup de poussière. Celle-ci rentre massivement car les collègues laissent les portes ouvertes. Les entreprises vont calfeutrer encore plus chaque fenêtre.

La CGT rappelle que ces travaux engendrent beaucoup de travail supplémentaire pour les personnels d'entretien.

Commentaire CGT :

D'où la question cruciale du remplacement des agents d'entretien ! Que ça soit dans des conditions normales de fonctionnement mais encore plus en temps de crise sanitaire, on ne peut pas faire l'impasse sur cette question. La CGT réaffirme le rôle essentiel des personnels techniques dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et demande le remplacement en urgence des personnels absents.

Sur les travaux et leurs nuisances sonores, cela a généré l'exode en urgence de collègues du SEPP vers la Houssinière pendant les vacances de la Toussaint. Lors du CTSA d'octobre, le discours de l'administration était plutôt rassurant puisque tout était vu avec l'architecte. La réalité sonore du projet s'est très vite rappelée aux personnels...

Bilan de ce CTSA

Encore une fois, de grosses difficultés de connexions sont à déplorer ce qui ne permet pas de respecter la démocratie syndicale car elle a empêché certains représentants du personnel d'intervenir dans les débats.

La CGT s'est fait écho de ces difficultés en les soulignant auprès du Secrétaire Général. Pour le coup, une audience en présentiel sur la prime COVID deux heures après ce CTSA a permis de ré-aborder beaucoup plus facilement certains points.

Il est donc indispensable que les prochaines instances puissent garantir un mixte présentiel- virtuel en fonction des possibilités techniques et géographiques.

Défendons-nous collectivement.

Nous continuerons à relancer l'administration sur les dossiers et les questions diverses abordées mais il appartient aussi à chaque collègue de nous faire remonter les questions et problématiques et d'œuvrer dans chaque service à défendre collectivement nos conditions de travail et nos postes.

La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte

À chacun de leurs mandats, les élu.e.s CGT n'ont jamais cessé de consulter les personnels et de rendre compte des débats et sujets abordés et faire part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Retrouvez tous les comptes rendus des élu.es CGT sur notre site académique en cliquant sur le lien suivant

http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/boite-a-outils/tracts/5054-2/

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	Contact Mail
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Morgane Boyer (suppléante)		
Ronan Keromnès (suppléant)		

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Nom .....Prénom.....

Lieu de travail.....

Mail / Téléphone.....

Contact CGT Educ'Action Nantes : nantes@cgteduc.fr

CGT Educ'Action Nantes Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 NANTES E mail : elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Internet http://educactionnantes.reference-syndicale.fr